

# Compagnie du Bois Sauvage SA

**Augmentation de capital par exercice de  
droits de souscription**

**Rapport du commissaire**

**25 avril 2016**

# Compagnie du Bois Sauvage SA

## **Rapport du commissaire Augmentation de capital par exercice de droits de souscription**

Au Conseil d'administration

En application de l'article 591 du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le relevé des droits de souscription de Compagnie du Bois Sauvage émis en 2006-2011, et exercés pendant la période du 1<sup>er</sup> au 20 avril 2016 inclus.

Notre examen a été effectué conformément aux normes générales de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et a comporté les sondages et les procédures de contrôle considérés nécessaires dans les circonstances données.

Le présent rapport comporte les chapitres suivants:

1. Identification de l'opération projetée;
2. Description de l'exercice et de ses conditions;
3. Droits de souscription exercés;
4. Conclusion.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif du conseil d'administration et des actionnaires de la société dans le cadre de l'exercice des droits de souscription de Compagnie du Bois Sauvage émis en 2006-2011 et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Annexes :

- Relevé des droits de souscription exercés certifié par Compagnie du Bois Sauvage
- Attestation par BNP Paribas Fortis du versement à un compte spécial

## **1. Identification de l'opération projetée**

La société anonyme Compagnie du Bois Sauvage SA a été constituée suivant acte reçu par Maître Albert Daerden, notaire ayant résidé à Bruxelles, le 30 avril 1957, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 15 mai 1957 sous le numéro 12.022.

La société a établi son siège social à Bruxelles. Elle est immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0402.964.823.

Le capital social s'élève à 84.048.100 EUR, représenté par 1.680.962 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Dans le cadre du plan d'attribution de droits de souscription émis en 2006-2011 et dont les conditions d'exercice sont décrites au point 2 ci-dessous, les porteurs de droits de souscription ont la possibilité d'exercer leurs droits pendant la période du 1er au 20 avril 2016.

L'acte notarié constatant l'augmentation de capital par le conseil d'administration sera établi par Maître François Herinckx, notaire à Bruxelles, le 27 avril 2016.

## **2. Description de l'exercice et de ses conditions**

Il existe 2.350 droits de souscriptions émis en 2006-2011 et donnant chacun droit de souscrire à une part sociale nouvelle de la société chacune assortie d'une feuille de coupons « strip vvpr ». Les parts sociales nouvelles sont du même type et jouissent des mêmes avantages que les parts sociales existantes et bénéficient du droit au dividende pour l'année comptable au cours de laquelle les droits de souscription sont exercés.

Le prix d'exercice des droits de souscription Compagnie du Bois Sauvage est actuellement de 232,41 EUR.

En vertu de l'article 2.3.2.4 du Plan d'attribution des droits de souscription, le prix d'exercice unitaire, initialement fixé à 283,41 EUR, a été ajusté à la baisse respectivement de 26 EUR et de 25 EUR suite aux décisions de remboursement de capital prises par les assemblées générales extraordinaires des 27 avril 2011 et 25 avril 2012.

Une dérogation au point 2.3.3.4 du Plan d'attribution des droits de souscription a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013 pour permettre aux bénéficiaires, qui ont vu leur contrat individuel les liant à la Compagnie prendre fin depuis début 2010, à pouvoir exercer 100% des droits de souscription qu'ils ont acceptés dans le cadre de la présente émission.

La période de souscription est prévue du 1er au 20 avril 2016 inclus ou jusqu'au premier jour ouvrable suivant s'il est férié.

Les souscriptions ont été effectuées sur le compte spécial bloqué n° 001-7812138-28 (IBAN format BE37 0017 8121 3828) ouvert au nom de la Compagnie du Bois Sauvage auprès de BNP Paribas Fortis.

### **3. Droits de souscription exercés**

Durant la période du 1er au 20 avril 2016, un total de 2.300 droits de souscription a fait l'objet d'une demande d'exercice.

Les demandes d'exercice sont reprises dans un relevé établi et signé par la société Compagnie du Bois Sauvage.

La liste des demandes d'exercice a pu être validée à l'aide de ce relevé.

Par ailleurs, le montant total des versements obtenus par BNP Paribas Fortis sur le compte spécial bloqué n° 001-7812138-28 (IBAN format BE37 0017 8121 3828) ouvert au nom de la Compagnie du Bois Sauvage auprès de BNP Paribas Fortis s'élève à 534.543 EUR.

Le montant total du versement a pu être validé sur base de l'attestation obtenue de BNP Paribas en date du 21 avril 2016.

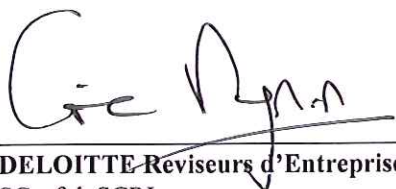
La liste détaillée des droits de souscription dont l'exercice est demandé est reprise en annexe.

#### **4. Conclusion**

Sur base de nos travaux, exécutés en conformité avec les normes générales de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous certifions la liste, telle que reprise en annexe, des personnes désirant exercer leur droit de souscription aux conditions décrites ci-dessus.

Diegem, le 25 avril 2016

**Le commissaire**



**DELOITTE Réviseurs d'Entreprises**  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par Corine Magnin



**DELOITTE Réviseurs d'Entreprises**  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par Michel Denayer